

Empoisonné, le milan royal se meurt

Mis en ligne le mardi 29 mars 2011



Depuis le début de l'année 2011, 9 cadavres de milans royaux ont été découverts en France, probablement victimes d'empoisonnements. Or ce rapace, encore commun il y a 30 ans dans l'hexagone, s'avère être aujourd'hui gravement menacé. La LPO et l'ensemble du réseau «Milan royal» déplorent ces actes illégaux et réclament une application immédiate de la loi.

Même si les analyses toxicologiques pratiquées sur les 9 cadavres ne sont pas encore disponibles, les autopsies réalisées sur 7 d'entre eux ont, d'ores et déjà, révélé un tableau lésionnel compatible avec une intoxication par convulsivants et notamment des inhibiteurs de cholinestérases (produits utilisés comme insecticides ou molluscicides). En 2010, Année internationale de la biodiversité, rappelons-le, ce ne sont pas moins de 28

cadavres de milans royaux qui ont été décomptés sur le territoire national, la majorité victimes d'empoisonnements. Plus inquiétant encore, la principale substance identifiée s'avérait être le carbofuran, produit pourtant interdit à la vente en France depuis décembre 2008!

Il est donc certain que ces empoisonnements correspondent à des actes volontaires dirigés contre la faune sauvage, et particulièrement contre ceux dénommés à tort comme «nuisibles» (renards, fouines, rapaces...). Ces pratiques d'un autre âge sont inadmissibles et menacent une espèce déjà en péril. Ainsi, entre 2002 et 2008, la population nicheuse du milan royal a diminué de 20 % en France, alors même que l'espèce avait déjà connu une chute drastique de ces effectifs par le passé. En cause, entre autres: le changement des pratiques agricoles et l'emploi massif de la bromadiolone dans la lutte contre les campagnols terrestres. Pourtant, l'usage de cette substance vient à nouveau d'être autorisé dans des secteurs abritant le milan royal (Auvergne, Champagne-Ardenne). De nouveaux cas d'empoisonnements involontaires sont donc à craindre! Rappelons qu'avec 2 650 couples nicheurs la France abrite désormais la deuxième population mondiale de milans royaux après l'Allemagne. Notre pays assume donc une lourde responsabilité dans la conservation de ce rapace nécrophage, présent uniquement en Europe.

La LPO et l'ensemble du réseau «Milan royal» déplorent ces actes illégaux qui anéantissent leurs efforts pour tenter de sauver cette espèce. Les moyens humains et financiers, déployés dans le cadre du plan national de restauration piloté par le ministère en charge de l'Écologie, sont ainsi réduits à néant. Cette situation n'est malheureusement pas spécifique à la France. L'empoisonnement volontaire a été identifié comme principale menace dans le Plan d'action européen pour le milan royal, commandé par la Commission européenne. Dans ce contexte très sombre où la survie de l'espèce est menacée, la LPO réclame que la loi sur la protection de la nature soit appliquée et respectée. Faut-il, en effet, rappeler que le milan royal, comme tous les rapaces de France, est protégé depuis 1972?

Concrètement, la LPO exige que les produits chimiques dangereux pour la faune sauvage soient bannis, que ceux interdits en France ne circulent plus librement sur notre territoire et que des sanctions soient prises à l'encontre des auteurs de ces faits délictueux.

Il est donc indispensable et urgent de prendre des mesures pour garantir la survie de ce joyau du patrimoine européen.

Allain Bougrain Dubourg

Président

Ligue pour la protection des oiseaux

www.lpo.fr